

ENSEIGNANT EN IP	DIRECTION RESPONSABLE DE L'IP	ÉQUIPE ENSEIGNANTE	ACCOMPAGNATEUR	MENTOR	PROFESSIONNELS DES SERVICES ÉDUCATIFS	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour son portfolio professionnel et faire le suivi de son dossier d'employé. Prendre les mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence (LIP, art. 22, par. 6) en utilisant une ou des mesures du Programme local d'IP du CSS. 	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir les EIP en leur donnant accès aux ressources liées au fonctionnement de l'établissement. Coordonner le travail de l'ensemble des acteurs de façon à assurer une complémentarité des rôles et des actions. Coordonner et réguler le <i>Programme IP - école</i>, notamment en participant à l'élaboration du calendrier des actions. Mettre en place des facilitateurs afin de favoriser la collaboration et le développement d'une culture IP dans l'établissement. Offrir de l'accompagnement intégré à la démarche d'évaluation. Selon les critères ministériels, développer ses propres compétences relatives à l'accompagnement. Au besoin, proposer aux EIP de faire appel à un autre acteur en IP. 	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir les EIP. Collaborer avec les EIP pour la planification et l'évaluation relatives au niveau ou à la discipline. Soutenir les EIP dans leur intégration et dans l'appropriation de leur tâche. Partager son expérience avec les EIP. 	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir les EIP. Soutenir prioritairement les EIP de 2 ans et moins d'expérience en enseignement au Québec selon leurs besoins relationnels et organisationnels, en toute confidentialité. Communiquer aux EIP l'information provenant de l'équipe des CP en IP. Au besoin, proposer aux EIP de faire appel à un autre acteur en IP. Proposer des activités de groupe occasionnelles à l'école sur une thématique IP particulière. Participer aux activités de développement professionnel obligatoires organisées par le CSS. 	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir les EIP. Soutenir prioritairement les EIP de 2 ans et moins d'expérience en enseignement au Québec en choisissant avec eux les modalités d'accompagnement les plus appropriées. Communiquer aux EIP l'information provenant de l'équipe des CP en IP. Assurer un suivi ciblé et selon les besoins individuels et pédagogiques, en toute confidentialité. Au besoin, proposer aux EIP de faire appel à un autre acteur en IP. Proposer des activités de groupe occasionnelles à l'école sur une thématique IP particulière. Participer aux activités de développement professionnel obligatoires organisées par le CSS. 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des activités de développement professionnel répondant aux besoins des EIP. Au besoin, accompagner les EIP de façon plus soutenue pour des besoins précis. <p>Rôles et responsabilités propres aux CP en IP</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer à l'élaboration et à la régulation du programme local d'IP du CSS. Soutenir les équipes responsables de l'IP pour la planification du <i>Programme IP - école</i>. Soutenir les équipes responsables de l'IP pour la clarification des rôles et des responsabilités. Soutenir l'équipe collaborative IP dans la planification, la mise en œuvre et la régulation du <i>Programme IP - école</i> (COP IP). Conseiller l'école sur différents sujets et préoccupations relatifs à l'IP. Soutenir le développement professionnel des mentors et des accompagnateurs. Assurer la communication et le partage de l'information relative à l'IP avec les établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> Transmettre les informations et les ressources dès l'embauche via le courriel de bienvenue. Promouvoir le programme local d'IP du centre de services Soutenir l'EIP à la mise à jour de son portfolio professionnel et de son dossier d'employé. Soutenir les directions d'établissement dans la démarche d'évaluation des EIP. Transmettre l'information sur les voies de qualification et le service de demande d'autorisation d'enseigner. Organiser, en partenariat avec les SÉ, des séances d'information et accompagner les enseignants non légalement qualifiés concernant la qualification.